

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1873
24 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 21 AOÛT 2009, ADRESSÉE À LA PRÉSIDENTE DE LA
CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU PAKISTAN, COMMUNIQUANT LA POSITION
DU PAKISTAN SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE
TRAVAIL (CD/1864) POUR LA SESSION DE 2009
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un document intitulé «Position du Pakistan sur l'exécution du programme de travail (CD/1864) pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte en soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Zamir Akram

Position du Pakistan sur l'exécution du programme de travail (CD/1864) pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement

La Conférence du désarmement,

Rappelant l'adoption, le 29 mai 2009, de la décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009¹,

Sans préjudice de ses décisions sur les programmes de travail à adopter chaque année conformément au règlement intérieur de la Conférence (section VIII),

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'application du programme de travail pour 2009:

a) La conduite des travaux et la prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'adoption des rapports, tant des groupes de travail que des Coordonnateurs spéciaux, pendant la session de 2009, doivent être conformes au règlement intérieur de la Conférence et notamment à son paragraphe 18;

b) Le principe de rotation et de représentation géographique équitable s'applique aux personnes qui exercent les fonctions visées à l'alinéa *a* ci-dessus;

c) Le principe d'égalité et d'équilibre s'applique au temps à allouer aux quatre questions fondamentales;

d) La Conférence veille, sans aucune discrimination, à ce que tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, en particulier les quatre questions fondamentales, bénéficient de l'égalité de traitement et du même rang de priorité pour pouvoir progresser de manière équilibrée en termes de résultats de fond, conformément au principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États; et

Prend les décisions suivantes:

A

1. L'Ambassadeur d'Indonésie, M. Dian Triansyah Djani, est nommé Président d'un premier Groupe de travail pour le point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», conformément au paragraphe 1 de la décision CD/1864;

2. L'Ambassadeur de Suisse, M. Jürg Streuli, est nommé Président d'un deuxième Groupe de travail pour le point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», conformément au paragraphe 2 de la décision CD/1864;

¹ CD/1864.

3. L'Ambassadeur du Brésil, M. Luiz Filipe de Macedo Soares, est nommé Président du Groupe de travail pour le point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», conformément au paragraphe 3 de la décision CD/1864;

4. L'Ambassadeur d'Ukraine, M. Mykola Maimeskul, est nommé Président du Groupe de travail pour le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», conformément au paragraphe 4 de la décision CD/1864;

5. L'Ambassadeur du Zimbabwe, M. Chitsaka Chipaziwa, est nommé Coordonnateur spécial pour le point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», conformément au paragraphe 5 de la décision CD/1864;

6. L'Ambassadrice du Mexique, M^{me} Mabel Gómez Olivier, est nommée Coordonnatrice spéciale pour le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement», conformément au paragraphe 6 de la décision CD/1864;

7. L'Ambassadeur de Finlande, M. Hannu Himanen, est nommé Coordonnateur spécial pour le point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements», conformément au paragraphe 7 de la décision CD/1864.

B

Projet de calendrier des activités entre le 10 et le 28 août 2009

PRÉSIDENT: AUSTRALIE

SEMAINE 19

| | Lundi 10 août | Mardi 11 août | Mercredi 12 août | Jeudi 13 août | Vendredi 14 août |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| 10 h 00 - 13 h 00 | | Séance plénière* | Réunions des groupes régionaux | Séance plénière | Coordonnateur spécial, point 6 |
| 15 h 00 - 18 h 00 | Groupe de travail 1 | Groupe de travail 2 | Coordonnateur spécial, point 5 | Groupe de travail 3 | Groupe de travail 4 |

SEMAINE 20

| | Lundi 17 août | Mardi 18 août | Mercredi 19 août | Jeudi 20 août | Vendredi 21 août |
|-------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| 10 h 00 - 13 h 00 | | Séance plénière* | Réunions des groupes régionaux | Séance plénière | |
| 15 h 00 - 18 h 00 | Groupe de travail 1 | Groupe de travail 2 | Coordonnateur spécial, point 7 | Groupe de travail 3 | Groupe de travail 4 |

PRÉSIDENT: AUTRICHE

SEMAINE 21

| | Lundi 24 août | Mardi 25 août | Mercredi 26 août | Jeudi 27 août | Vendredi 28 août |
|-------------------------|------------------------|------------------------|---|------------------------|------------------------|
| 10 h 00 - 13 h 00 | | Séance plénière* | Réunions des groupes régionaux | Séance plénière | |
| 15 h 00 - 18 h 00 | Groupe de travail 1 | Groupe de travail 2 | Coordonnateurs spéciaux, points 5, 6 et 7** | Groupe de travail 3 | Groupe de travail 4 |

* Selon qu'il conviendra.

** Les réunions animées par les Coordonnateurs spéciaux pour les points 5, 6 et 7 se tiendront les unes après les autres et auront la même durée.

**Déclaration présidentielle complémentaire reflétant un accord de la
Conférence du désarmement sur l'exécution du programme de
travail (CD/1864) pour la session de 2009 de la Conférence**

J'ai le plaisir de soumettre, sous la cote CD/18XX, un projet de décision sur l'exécution du programme de travail (CD/1864) pour le reste de la session de 2009 de la Conférence du désarmement.

La désignation des présidents des groupes de travail et des coordonnateurs spéciaux ainsi que le projet de calendrier des réunions valent pour la session de 2009 de la Conférence. Le calendrier des activités reflète l'importance que les membres de la Conférence attachent aux points de l'ordre du jour de cette instance, tout particulièrement en ce qui concerne les quatre questions fondamentales. Les consultations tenues avec une vaste gamme de délégations ont montré l'existence d'un appui vigoureux en faveur de l'engagement de travaux de fond.

La Conférence reconnaît le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États et l'importance primordiale des intérêts et contraintes nationales en matière de sécurité de tous les États membres. Les États membres de la Conférence prennent part aux travaux de l'instance dans des conditions de complète égalité en tant qu'États indépendants, conformément au principe de l'égalité souveraine consacré dans la Charte des Nations Unies et dans le règlement intérieur. Pour que leurs intérêts soient protégés, il faut notamment veiller à ce que la conduite des travaux et le processus de prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'adoption des rapports, tant des groupes de travail de la conférence que les coordonnateurs spéciaux pour la session de 2009, soient conformes au règlement intérieur de la Conférence, en particulier à son paragraphe 18, qui dispose que la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus.
